

Délibération n° 2023 – VII - 008

Recrutement d'un agent pour répondre à un accroissement temporaire d'activité

Le treize novembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Excusée
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Représenté par Bernard Pérazio, suppléant
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par Christian Masnada, suppléant
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Excusé
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil
PAIERIE : Georges Déru

SYMBHI : Daniel Verdeil, Directeur délégué / Agathe Girin, UT Sud Grésivaudan / Lucille Delacour, UT Romanche / Simon Nadeau, UT Grésivaudan / Damien Kuss, Pole ouvrages / Salomé Tessanne, UT Grésivaudan / Marjorie Guillermo, Responsable Commande publique / Sylvain Gonin, responsable budgétaire / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La chargée de mission GEMAPI au sein de l'UT Romanche sera en congés maternité à compter de décembre 2023 pour une durée de 4 mois à laquelle s'ajoute deux mois de congés payés et parental, soit 6 mois au total.

Son remplacement via un recrutement externe n'est pas envisageable et paraît une solution peu pertinente : d'une part les recrutements d'ingénieurs expérimentés pour une courte durée ont une probabilité de succès très faible, le marché du travail des cadres étant très tendu, d'autre part prendre en main le pilotage du PAPI des affluents de la Romanche en Oisans en quelques mois seulement est assez peu crédible.

La solution alternative envisagée est la suivante : le pilotage du PAPI sera assuré à titre transitoire par la technicienne de rivière de l'Unité territoriale Romanche qui connaît donc bien le territoire et ce programme pour travailler en étroite collaboration avec la chargée de mission PAPI. Elle n'assurera de ce fait plus ses missions de technicienne de rivière durant ce remplacement qui nécessite une implication forte en termes de temps de travail.

En conséquence, il vous est proposé de doter l'unité territoriale d'un renfort ponctuel à partir de décembre 2023 pour une durée de 6 mois afin d'assurer des missions de technicien(ne) de rivière sur les affluents de la Romanche.

Il convient pour ce faire d'autoriser la création d'un poste de technicien supérieur territorial en accroissement temporaire d'activité.

Il est rappelé que le contrat initial d'accroissement temporaire d'activité ainsi que son renouvellement éventuel est limité à 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1°,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un poste de technicien(ne) de rivières en accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une durée de 6 mois à compter de décembre 2023.

Fait à Grenoble, le 14 novembre 2023

Extrait certifié conforme,
Le Président


Fabien Mulyk